

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE

POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de presse

Situation préoccupante pour la sécurité routière dans le canton de Neuchâtel

La situation sur les routes neuchâteloises est alarmante. Et ce, malgré une présence accrue et annoncée de la police neuchâteloise. Le nombre d'accidents impliquant des blessé·e·s atteint un seuil inquiétant, avec une recrudescence des comportements à risque. Les usagers de deux-roues figurent parmi les plus touchés, tandis que les conduites sous l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments continuent d'augmenter. Les délits de chauffard, quant à eux, se multiplient.

Durant les deux dernières semaines du mois de juin 2025, la police a dû intervenir sur 52 accidents de la circulation, dont 33 ont causé des blessures. Parmi les personnes blessées figurent 10 motards, 5 conducteurs de scooter et 2 cyclistes, plaçant les deux-roues en tête des victimes. Cette tendance est particulièrement préoccupante.

Les contrôles de vitesse confirment également les comportements routiers inadmissibles. En deux semaines, 32 permis de conduire ont été saisis, notamment pour excès de vitesse, conduite sous influence (stupéfiants, alcool, médicaments) et autres infractions graves.

Face à ces constats, la police neuchâteloise adresse un appel ferme à la responsabilité de chaque usager de la route. Les comportements dangereux mettent des vies en péril. Les contrôles vont se poursuivre sans relâche pour garantir la sécurité de toutes et tous.

Nouveau délit de chauffard

Le samedi 28 juin 2025, à 21h12, un automobiliste a été intercepté à **142 km/h** sur la N20, dans les Gorges du Seyon en direction de La Chaux-de-Fonds, sur un tronçon limité à 80 km/h. L'homme, âgé de 25 ans, ressortissant portugais et domicilié dans les Montagnes neuchâteloises, a été auditionné en présence de son avocat. Le Ministère public a été informé et une procédure pénale a été ouverte par la Procureure de service. Il s'expose à une peine privative de liberté de 1 à 4 ans et à une suspension de permis de conduire de deux ans.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 01 juillet 2025